

Bulletin d'Adhésion

2011/2012

FEUILLE 1 à remplir et à renvoyer - Merci de renseigner tous les champs.

☐ M., ☐ Mme, ☐ Mlle.

☐ Membre Actif, ☐ Membre d'Honneur.

Nom :

Pseudo :

Prénom :

Date de naissance :

N° de Carte d'Identité :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

GSM :

Email :

Problèmes médicaux (asthme, allergies, ...) :

Groupe sanguin, rhésus :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

☐ J'autorise l'association FEAT61 à afficher sur son site web mon Nom et mon Prénom.

☐ J'autorise la publication des photos/vidéos sur lesquelles j'apparais lors des parties.

➤ Merci de dater et signer ce courrier (*signer ce document revient à accepter tous les termes du Règlement intérieur de l'Association*) :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, contactez-nous par email à :

feat61@orange.fr ou par voie postale à **Mr Le Villain Jérôme Président**

Association Folle Entreprise Airsoft Team 61
22chemin de la folle entreprise
61400 St Langis lés Mortagne

! Assurez-vous d'avoir bien renseigné le verso de cette page ➤

Page 1

FEUILLE 1 à remplir et à renvoyer
Merci de renseigner tous les champs.

Merci de lister sur cette page vos répliques :

Désignation	Marque	Type	Valeur neuf en EUROS	Modifications (si d'origine, barrer d'une croix)	Puissance *
<i>Exemple : FAMAS F1</i>	<i>Tokyo Marui</i>	<i>AEG</i>	<i>300 EUR.</i>	<i>Remplacement du ressort d'origine par un M100</i>	<i>350 fps</i>

* Un passage au chronographe avec de la bille de 0,20g sera effectué pour vérification de la puissance

FEUILLE 2 à conserver.

➤ Pour enclencher la procédure de votre adhésion auprès du conseil d'administration de l'association, merci de nous renvoyer les documents désignés ci-dessous :

- la fiche d'adhésion entièrement complétée (page 1, recto et verso),
- une photocopie de votre carte d'identité et carte sécurité sociale
- une photocopie de votre responsabilité civil,
- votre règlement de 45 EUR par chèque à l'ordre de
" Association Folle Entreprise Airsoft Team61"

Le tout envoyé à l'adresse suivante :

**Mme.Le Villain Marine Trésorière
Association Folle Entreprise Airsoft Team61
22chemin de la folle entreprise
61400 St Langis lés Mortagne**

- la durée des cotisations est de 1 an,
- le montant des cotisations est actuellement de 45 EUR ⁽¹⁾, est compris :
 - l'accès aux parties organisées et co-organisées par l'association ⁽²⁾,
 - l'assurance ⁽³⁾,
 - participation au frais divers, (chronographe, organisation d'op,...)

Règles à respecter sur les terrains : **VOTRE REGLEMENT ASSOCIATIF**

- 1 - Savoir jouer et fair-play obligatoire !**
- 2 - Ports de protections oculaires obligatoires, protection faciale et gants très conseillés.**
- 3 - Interdiction de monter aux étages ou à + 2 mètres de hauteurs (Selon Scénario).**
- 4 - Interdiction de tirer à moins de 5 Mètres. À moins de 5m la parole suffit « t'es OUT »**
- 5 - Interdiction de tirer à l'aveugle. (Tir sans vision de derrière un obstacle).**
- 6 - Interdiction de passer dans les décombres des maisons.**
- 7 - Première touche de bille n'importe où sur le corps ou réplique : OUT ! (Selon Scénario).**
- 8 - Ricochet ne compte pas. Si vous l'avez remarqué ou si on vous l'a fait remarquer.**
- 9 - Puissance de 350 Fps max pour AEG et GBB (hors PSG1 et assimilés).**
- 10 - Puissance de 450 Fps max pour un sniper.**

Dans le cas de non respect de ces règles, le bureau de l'association se réserve le droit de bannir de la zone de jeu ou de l'association la personne incriminée.

/!\ Seules les parties cautionnées et prévues par l'association sont couvertes par l'assurance, aucune partie sauvage n'est autorisée. Le calendrier des parties est disponible sur le FORUM de l'association.
<http://feat61.forumgratuit.fr/forum> Ne vous rendez jamais à une partie sans savoir si celle-ci est couverte par notre assurance.

Merci de l'attention que vous portez à notre association. Notez que vous pouvez nous contacter à tout moment par voie postale :

**Mr Le Villain Jérôme Président
Association Folle Entreprise Airsoft Team61
22chemin de la folle entreprise
61400 St Langis lés Mortagne**

⁽¹⁾ Ce montant peut être à tout moment modifié sur simple décision du Conseil d'Administration.

⁽²⁾ Certaines parties pourront être payantes en fonction de leur organisation (repas, électricité ...).

⁽³⁾ L'assurance prend en charge les dommages corporels et matériels (le vôtre et de l'association), hors franchise.